

actualitte.com

Jean-Yves Mollier : “Cette censure a entraîné une déformation complète de mon entretien”

Auteur invité

7–9 minutes

Ce droit de réponse fait suite à un entretien accordé par Jean-Yves Mollier au magazine *Livres Hebdo*, publié le 23 février 2026 puis modifié le 24 février. Dans le texte reproduit ci-après, l'historien estime que [certaines modifications apportées](#) auraient altéré le sens de ses propos et constitué une atteinte à l'intégrité de son intervention. Le document invoque notamment les dispositions de la loi du 29 juillet 1881 sur la liberté de la presse ainsi que celles de la loi du 21 juin 2004 pour la confiance dans l'économie numérique relatives au droit de réponse.

Selon les éléments portés à notre connaissance, ce droit de réponse a été transmis au média concerné le 2 mars 2026. À la date de la présente publication, nous n'avons pas connaissance de sa diffusion par ce dernier.

Le texte ci-dessous est reproduit intégralement et tel qu'il nous a été communiqué, afin de porter à la connaissance du public le contenu de ce document. Sa publication intervient à titre d'information. Les propos qu'il contient n'engagent que leur auteur.

La rédaction reste naturellement ouverte à la publication de

toute réponse ou précision de la part des personnes ou du média mentionnés dans ce texte.

DROIT DE RÉPONSE

Monsieur le Directeur,

Vous avez cru bon d'altérer gravement le texte de l'entretien que j'avais accordé, à sa demande, à la direction du magazine *Livres Hebdo* représentée par son rédacteur-en-chef, Jacques Braunstein, en présence d'Éric Dupuy, journaliste qui a mené l'entretien, et du photographe Olivier Dion. Vous avez supprimé une question critique qui abordait les graves problèmes que rencontre le groupe Hachette Livre depuis sa reprise par Vincent Bolloré via Vivendi en 2024 et la réponse que je lui donnais.

Vous n'avez jugé ni courtois ni conforme à la législation en vigueur de m'avertir de cette censure dont vos lecteurs n'ont pu prendre connaissance qu'en lisant *ActuaLitté*, *Le Monde*, *l'Humanité* ou *Le Nouvel Obs* qui ont alerté l'opinion publique dans la journée du 24 février. Vous avez ainsi déformé et biaisé mon propos.

Vous avez en outre développé [dans votre entretien à ActuaLitté](#) paru le 25 février une argumentation destinée à justifier votre atteinte au droit moral d'un auteur censuré et à tenter de dédouaner le ou les véritables [*auteurs, ajout de la rédaction*]de cette censure en affirmant qu'elle n'émanait que de vous seul. Vos propos portent atteinte à ma réputation et à mon honneur en prétendant que l'entretien de *Livres Hebdo* qui a eu lieu, le **13 février**, dans les locaux du Cercle de la Librairie, avait été initialement demandé à « *un historien établi* ».

Il est étrange de voir le directeur d'un magazine professionnel

se réclamer d'un concept, celui d'*établi* forgé, en 1973, par le sociologue Robert Linhart, pour appeler les jeunes maoïstes à s'installer dans les usines afin d'y répandre la bonne parole, le nouvel Évangile de Mao Zedong.

Si l'on vous comprend bien, un « *historien établi* » est un salarié qui travaille dans une maison d'édition afin de diffuser dans le public les « *vérités* » émanant de sa direction. Il me semble alors que vous confondez la communication, qui relève en effet des entreprises, et la recherche historique qui consiste à établir la stricte matérialité des faits.

Et c'est bien parce que je suis un historien de métier, docteur d'État en histoire et professeur des universités, que Claude Durand, PDG de Fayard, m'avait demandé de rédiger, pour sa maison d'édition, la biographie de Louis Hachette publiée en 1999 sous le titre *Louis Hachette (1800-1864). Le fondateur d'un empire*. C'est Jean-Louis Lisimachio, PDG du groupe Hachette, qui m'avait autorisé, pour écrire ce livre et d'autres à venir, à accéder à la totalité des archives du groupe Hachette et de toutes ses filiales.

C'est ce qui m'a permis de publier, toujours chez Fayard, en 2008, *Édition, presse et pouvoir en France au XX^e siècle*, livre pour lequel le Syndicat national de l'édition m'avait également ouvert ses archives que j'ai été le premier historien à explorer de manière systématique, et *L'Âge d'or de la corruption parlementaire. 1930-1980*, paru chez Perrin en 2018.

Au-delà de ce rappel de faits établis, vous affirmez n'avoir pris connaissance de mon article que le lundi **23 février** au matin. Or j'avais relu cet entretien que m'avait adressé Éric Dupuy le **17 février**. Compte tenu de l'importance qu'allait revêtir, pour *Livres Hebdo*, la publication de cinq articles consacrés aux «

200 ans d'Hachette », il est étonnant que le directeur de ce magazine ait attendu le **24 février vers 8 H 30** pour lire un entretien mis en ligne le **23 février à 17 H 27**.

L'article dans son entier, non censuré, a pu être lu sans difficultés par les abonnés de *Livres Hebdo* pendant une douzaine d'heures avant que son contenu ne soit brutalement altéré. Vous avez par ailleurs jugé bon de prévenir le seul rédacteur-en-chef de votre magazine, mais non moi qui ai vu, soudainement, disparaître de mon écran d'ordinateur, le matin du **24 février, vers 8 H 30**, le paragraphe essentiel pour un lecteur qui souhaite connaître l'histoire du leader du marché de l'édition française.

Quelques minutes plus tard, à **8 H 50**, un e-mail du rédacteur-en-chef m'avertissait de cette censure qui a entraîné une déformation complète du contenu de mon entretien. Si vous m'aviez demandé mon avis, je vous aurais interdit de maintenir l'article mutilé sur votre site.

Je vous demande également de prévenir vos lecteurs que le deuxième et le troisième article publiés par votre magazine, dans la rubrique « 200 ans d'Hachette », les **24 et 25 février**, ont été revus par mes soins, à la demande de votre équipe, le **19 février**, comme le prouvent de façon indiscutable nos échanges d'e-mails. Le respect scrupuleux de la vérité aurait dû vous conduire à préciser, dans le corps de ces articles, que l'historien Jean-Yves Mollier avait revu l'ensemble des faits mentionnés et qu'il les avait corrigés. Cette carence constitue une nouvelle violation de mon droit moral.

Compte tenu de la gravité de cette censure dont vous vous êtes rendu responsable, vous comprendrez que je cesse, dès aujourd'hui, toute collaboration, par ailleurs bénévole et non

rémunérée, avec *Livres Hebdo*. Vos lecteurs y perdront l'apport de la réflexion d'un historien indépendant et libre de toute attache partisane ou financière. Mais je ne doute pas que vous saurez leur expliquer qu'il vaut mieux faire appel désormais à des professionnels « établis » dont la plume pourra être à tout moment contrôlée par les groupes d'édition qui dominent le Cercle de la Librairie, propriétaire, via Électre, du magazine *Livres Hebdo*.

Je vous prie de croire, Monsieur le Directeur, en l'assurance de mes sentiments de lecteur indigné par cette censure qui n'augure rien de bon pour notre époque.

Jean-Yves Mollier

Professeur émérite d'histoire contemporaine

Université Paris-Saclay/Versailles Saint-Quentin

Le 2 mars 2026.

Crédits photo : PxHere CC 0

[**DOSSIER - Auteurs sans éditeurs, éditeurs sans auteurs ?**](#)

[**Un podcast en 4 épisodes**](#)

Par [Auteur invité](#)

Contact : contact@actualitte.com